

Compte rendu

Ouvrage recensé :

LANGENDORF, Jean-Jacques, *Histoire de la neutralité. Une perspective*, coll. Testimonia, Gollion, Infolio éditions, 2007, 352 p.

par Matthieu Chillaud

Études internationales, vol. 38, n° 3, 2007, p. 429-431.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/016559ar>

DOI: 10.7202/016559ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

économétriques de leur discipline. L'EPI s'intéresse particulièrement aux questions de pouvoir et à l'irruption des questions et acteurs économiques dans les relations internationales contemporaines jusqu'alors obsédées par les questions de sécurité militaires.

Même si ces débats ne sont pas nouveaux en économie politique classique, ce n'est que dans les années 1970 que l'EPI connaîtra son véritable décollage avec les travaux d'auteurs comme Susan Strange, Joseph Nye, Robert Keohane, Charles P. Kindleberger et Robert Gilpin. Comme le déplorent les directeurs de l'ouvrage, malgré l'importance grandissante de l'EPI, ce champ d'études est délaissé en France. L'objectif de l'ouvrage est ainsi de stimuler la réflexion sur ce champ d'études, très porteur aux États-Unis et en Grande-Bretagne notamment.

Le livre est divisé en quatre parties. La première porte sur les paradigmes et problématiques de l'EPI ; la seconde sur le commerce, la monnaie et la finance ; la troisième sur l'analyse des conflits de puissance et finalement la quatrième partie porte sur les nouveaux questionnements sur l'État et la régulation internationale.

Il est impossible de rendre compte de la diversité des sujets et des points de vue dans ce livre tant ils sont nombreux et parfois contradictoires. On doit malgré tout reconnaître le travail d'uniformisation des textes des directeurs de la publication, les économistes Pierre Berthaud et Gérard Kébabdjian, car malgré la grande variété des sujets abordés, on ne sent pas trop la différence de style

entre les auteurs. En général, les textes, toujours très concis, sont clairs et assez introductifs. Ce livre n'épuise certainement pas le sujet, mais saura-t-il lancer un engouement qui dépassera les départements d'économie et d'administration des affaires ? Joignons notre voix à celle des auteurs pour le souhaiter !

Stéphane PAQUIN

*Département d'histoire et de sciences politiques
Université de Sherbrooke*

HISTOIRE ET DIPLOMATIE

Histoire de la neutralité. Une perspective.

LANGENDORF, *Jean-Jacques*. Coll.
Testimonia, Gollion, Infolio éditions,
2007, 352 p.

Jean-Jacques Langendorf a un profil atypique. Écrivain, essayiste, historien, féru de stratégie, et en même temps un peu pamphlétaire, on le connaît pour avoir été l'un des censeurs les plus virulents des conclusions de la Commission Bergier (Commission d'experts chargée d'examiner sous l'angle historique et juridique l'étendue et le sort des biens placés en Suisse avant, pendant et immédiatement après la Seconde Guerre mondiale). On aurait pu donc craindre qu'il endosse le rôle de zéléateur des vertus de la neutralité et que son ouvrage ait une coloration excessivement polémiste. Force est de reconnaître, néanmoins, que l'auteur a su éviter cet écueil et que l'ouvrage, bien que partisan, met à la disposition du lecteur une riche analyse qui permet de comprendre comment et pourquoi la neutralité est née et a perduré. Il en ressort que, loin d'être

un concept figé, la neutralité a beaucoup évolué dans le temps et qu'elle a été adaptée à la position géographique des pays qui l'ont adoptée.

Dans la première partie, *De l'origine à l'affirmation*, l'auteur revient sur les étapes successives de l'évolution du concept de neutralité, concept aussi ancien que la souveraineté étatique. D'origine essentiellement coutumière, la neutralité, peu à peu codifiée, verra ses contours diplomatiques et juridiques lentement prendre forme à partir du xvii^e siècle, pour s'affirmer au gré des aléas des guerres. L'essor de la neutralité s'explique, selon lui, par l'existence d'un système international qui repose sur la recherche de l'équilibre entre les puissances dont l'intérêt est de voir à ce que les États qui présentent un avantage stratégique restent neutres. Il explique ainsi avec précision les fondements juridiques et politiques d'un statut qui a surtout été choisi par les petits pays, faute d'une option stratégique alternative face aux puissances européennes en perpétuel conflit et qui, en même temps, a souvent été stigmatisé par les mêmes belligérants, accusant les neutres de ne pas soutenir leur cause *juste*. La deuxième partie, *Dans la tourmente*, est surtout consacrée aux différentes neutralités face aux affres de la Première Guerre mondiale : alors que certaines ont réussi (les neutralités scandinaves, suisse et néerlandaise), et que d'autres ont été bafouées (les neutralités belge et dans une certaine mesure luxembourgeoise), une dernière catégorie d'États a vu le rejet unilatéral de sa neutralité alors que rien ne l'y obligeait : les États-Unis. Dans la troisième partie, *Remise en*

question, enfin, Langendorf retrace les avatars de la neutralité depuis la fin de la Première Guerre mondiale. L'auteur rappelle très bien que sa légitimité va momentanément disparaître avec l'instauration de la sécurité collective, dans le cadre de la Société des Nations, pour finalement revenir avec force à l'orée de la guerre. Durant la Seconde Guerre mondiale, à l'exception notable de la Suède et de la Suisse, et dans une certaine mesure l'Espagne, tous les pays neutres européens verront leur statut pleinement bafoué. Même ces quelques pays qui ont pu échapper aux hostilités ont dû faire des concessions si importantes à leur statut que la question de leur crédibilité fut largement entamée. De toute façon, comme le note pertinemment l'auteur, les « guerres totales » qu'ont été la Première et la Deuxième Guerres mondiales ayant profondément changé la nature de la guerre, celle de la neutralité ne pouvait aussi que changer. Depuis 1945, la neutralité continue son évolution à un point tel que du fait de son érosion l'ONU n'y verra aucune incompatibilité avec le principe de la sécurité collective.

On regrettera que l'auteur n'ait parlé que trop sommairement de la période de la guerre froide car c'est bien depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, à un moment où la guerre commence à perdre de sa légalité, qu'une *neutralité à la carte* s'est substituée à la neutralité classique. Les pays neutres qui se définissent juridiquement et politiquement en tant que tels vont donc pratiquer davantage une neutralité active (un neutralisme) plutôt qu'une neutralité classique. Il est bien dommage, par

ailleurs, que la profonde érudition de l'auteur sur l'histoire de la neutralité cache mal la part du lion qu'il accorde à son pays natal – la Suisse – aux dépens d'autres pays qui sont soit trop sommairement analysés (comme par exemple la Finlande) soit tout simplement ignorés (comme par exemple l'Irlande). Un dernier écueil auquel l'auteur s'est heurté est celui de la confusion entre neutralité et neutralisation. Il est vrai que le réflexe de mettre sur un même plan les deux notions est une maladresse récurrente dans nombre d'études consacrées à cette thématique. Or, si la neutralité est un statut politico-juridique conféré à un État en vue de prévenir son implication dans des hostilités et ce, en sa qualité de personne morale, la neutralisation est pour sa part un statut conféré à une seule partie d'un territoire d'un État et qui doit faire l'objet d'une reconnaissance dès le temps de paix, et ce afin de jouir d'une objectivité (comme c'est le cas pour l'archipel norvégien de Spitzberg).

L'ouvrage de Langendorf, néanmoins, reste remarquable sur plusieurs points. Déjà, par sa rigueur et son approche éclectiquement transdisciplinaire (stratégie, science politique, droit, économie et même géographie), l'ouvrage réussit à être exhaustif. Par ailleurs, sur le plan de la forme, la trentaine d'encadrés qui émaillent l'ouvrage (anecdotes, différentes définitions de la neutralité données par des juristes ou encore points de vue donnés sur la neutralité par des auteurs aussi divers que Chateaubriand ou Carl Schmitt), illustrent habilement les thèses de l'auteur et permettent, en même

temps, une lecture fluide et agréable. Enfin, le thème de la neutralité, surtout dans sa profondeur historique, reste étonnement absent de la littérature francophone et n'a que très rarement fait l'objet d'une grande effervescence intellectuelle.

L'époque contemporaine a vu s'amorcer un débat sur l'utilité de la neutralité considérée par beaucoup comme un reliquat anachronique du droit des gens. L'auteur conclut cependant qu'il serait dangereux que l'hypothèque sur la neutralité soit d'ores et déjà levée, du moins tant que des États voudront continuer à se soustraire à des conflits qui ne les concernent pas.

Matthieu CHILLAUD

Université de Tartu, Estonie

Theodore Roosevelt and World Order. Police Power in International Relations.

HOLMES, James R. Washington DC, Potomac Books, 2006, 327 p.

Theodore Roosevelt est intervenu et voulait intervenir sur la scène internationale non seulement pour défendre les intérêts des États-Unis, mais aussi parce qu'il entendait faire régner l'ordre ainsi qu'un minimum de justice dans le monde. Il supposait que cet idéal lui conférerait un droit d'intervention dans les affaires d'autres États. Il estimait aussi pouvoir agir à l'étranger tout comme il agissait en tant que président des États-Unis pour corriger ou prévenir des désordres intérieurs que les États fédérés ne pouvaient ou ne voulaient pas corriger ou prévenir. L'interventionnisme de Roosevelt au nom d'idées qu'il considérait progressistes